

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

Travail - Justice - Solidarité

DECRET N°D/98/.....¹⁸⁸/PRG/SGG

**PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'HOPITAL REGIONAL DE LABE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- Vu la loi fondamentale ;
- Vu le Décret N° D/98/055/PRG/SGG du 25 Mars 1998 portant statuts de l'hôpital régional ;
- Vu le Décret N°D/96/98/PRG/SGG/ du 09 Juillet 1996 portant nomination du premier Ministre ;
- Vu le Décret N°D/96/099/PRG/SGG du 10 Juillet 1996 portant nomination des membres du Gouvernement modifié par les décrets N°D/97/013/PRG/SGG du 14 Février 1997 ; le N°D/97/245/PRG/SGG du 21 Octobre 1997 ; N°D/97/267/PRG/SGG du 18 Novembre 1997 ;
- Vu le Décret N°D/96/111/PRG/SGG du 29 Août 1996 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret N°D/97/068/PRG/SGG du 05 Mai 1997 portant organisation du Ministère de la Santé ;

DECRETE

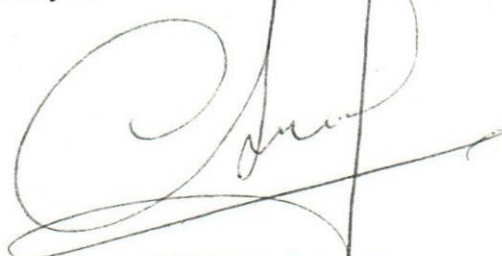
Article 1^{er} : Les cadres dont les noms suivent sont nommés cumulativement à leurs fonctions actuelles membres du Conseil d'Administration de l'hôpital Régional de Labé.

- Dr. Kalifa BANGOURA, Inspecteur Régional de la Santé de Labé ;
- Dr. Mamadou Diouhé BARRY, Directeur Préfectoral de la Santé de Labé ;

- Mr. Abdoulaye Kébaly SOW, Inspecteur Régional des Finances de Labé ;
- Mr. Aboubacar DIA, Directeur Régional du Plan de Labé ;
- Mr. Amadou Oury DIALLO, Directeur Préfectoral des Micro-réalisations de Labé ;
- Mr. Yousouf DIALLO, Maire Adjoint de la Commune urbaine de Labé ;
- Mr. Fodé Malick TRAORE, Chef d'Agence de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale de Labé ;
- Dr. Ansoumane DELAMOU, Secrétaire Général de la Section Syndicale de Labé ;
- Mr. Yaya BARRY, Directeur de l'Ecole de Santé Communauté de Labé.

Article 2 : Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry le 18 SEPTEMBRE 1998

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to General Lansana Conté, written over a horizontal line.

GENERAL LANSANA CONTE